

Berlioz : en route pour le désastre

La DDFIP 93 a fait une présentation aux organisations syndicales des plans du nouveau bâtiment Le Berlioz.

Ce projet, porté depuis de nombreuses années par des DDFIP successifs, a pris une ampleur beaucoup plus grande que nous ne pouvions l'imaginer. Initialement prévu afin de fusionner les Directions Départementales ex-Impôts et ex-Trésor, nous nous retrouvons aujourd'hui avec un bâtiment de 6 étages devant accueillir 580 agents, soit pas loin du tiers des effectifs de la DDFIP 93 d'ici la fin du mois d'octobre.

A partir de cet été, les services devraient commencer à déménager pour s'installer dans les locaux. Les services concernés sont :

- Direction Départementale Moulin (RH, Budget, Comptabilité, CEPL, Stratégie/Communication, DFT, Immo, Logistique, Paye)
- Services Informatiques de l'ESI installé dans le bâtiment Moulin
- Service Départemental de l'Enregistrement (bâtiment Moulin)
- Bâtiment Satie : SIP Bobigny, SIE Bobigny, Formation professionnelle, BCR, Brigade de Vérification 2, Direction des Affaires Juridiques, Direction Contrôle Fiscal, Division Recouvrement Forcé, Division des Missions Fiscales et Foncières, PCE Bobigny
- Bâtiment Carré Piazza : le Service Départemental des Impôts Fonciers, les SPF 1, 2, 3, 4 et 5, les services du Domaine, la Brigade Quartiers Sensibles
- Trésorerie Impôts de Drancy : fusion avec le SIP de Bobigny dans le nouveau bâtiment
- Trésorerie Municipale de Bobigny
- SIE de Noisy-Le-Sec : fusion avec le SIE de Bobigny
- PCE de Noisy-Le-Sec : fusion probable avec le PCE de Bobigny

Présentation des plans : mini-bureaux, toilettes mixtes et accueil commun

* **Espaces de bureau** : la réglementation n'impose pas comme obligation légale à l'employeur une surface minimale par agents. Toutefois, la [norme Afnor NF X 35-102](#) (définissant les caractéristiques des locaux de travail à usage de bureaux intégrant des équipements bureautiques) est un cadre de référence utilisable à son libre choix par l'entreprise.

Elle recommande un espace minimum de travail :

- 10 m² par personne, que le bureau soit individuel ou collectif ;
- 15 m² par personne dans un espace collectif bruyant (si les tâches nécessitent des communications téléphoniques, par exemple).

Pour le Berlioz, nous aurons en moyenne pour les agents un espace d'environ 6 mètres carrés ! A ces 6 mètres carrés, il faudra retrancher l'espace occupé par nos armoires, soit potentiellement 4 à 5 mètres carrés par agent !

La déclaration de la direction est claire : « il faut mettre un maximum d'agents au m². Il s'agit d'optimiser la superficie »

La DDFIP 93 se vante de construire un bâtiment aux normes écologiques type « Code du Travail » et on se retrouve avec deux fois moins d'espace que les préconisations officielles censées garantir la santé des agents.

Les bureaux seront au maximum de 6 agents. Nous serons dans des espaces bruyants, confinés et impossibles à modifier : dans le cadre de l'aération écologique du bâtiment, impossible de bouger un mur.

Pour les étages 1, 2, 3 et 4, nous serons entre 110 et 135 agents... **AVEC 4 MOPIEURS PAR ÉTAGE !**

Comment vont pouvoir travailler cent agents dans ces conditions ?

* **Toilettes mixtes** : autre nouveauté, il nous a été présenté une décision inattendue lors de la réunion : les espaces toilettes seront désormais mixtes : plus de séparation entre hommes et femmes. Sans discussion et sans débat, cela entraîne un changement radical pour tous les agents.

* **Espace accueil** : l'accueil lui sera composé d'une trentaine de box, 20 ouverts et 10 fermés pour tous les services accueillant du monde dans l'immeuble. Il y aura une borne d'accueil primaire pour orienter les usagers. Les caisses des différents services (Compta Moulin, SIE Noisy et Bobigny, SDE, SPF, SIP comptable Bobigny et trésorerie municipale Bobigny) seront toutes fusionnées en une seule, qui sera divisée en 4 sous-caisses.

Nous ne pouvons pas savoir à l'avance comment va se dérouler l'accueil dans des conditions pareilles, mais nous sommes au minimum très inquiets... Nous ne voyons comment un accueil aussi divers (usagers du SIP, de la trésorerie municipale, des deux SIE, du SDIF, usagers et notaires pour le SDE et les SPF etc) pourra fonctionner dans des conditions de travail décentes pour les agents ou satisfaisantes pour les usagers.

Pour les salles de réunion enfin, il n'y en aura qu'une de 40 mètres carrés au 6ème étage. Cela fait peu pour autant de services. Un espace de convivialité de 60 mètres carrés doit être installé au rez-de-chaussée, notamment pour pouvoir manger. **Cependant le gestionnaire de site (car le bâtiment appartient à Axa...) refuse pour l'instant d'installer un point d'eau, ce qui remet en cause l'installation d'un espace avec micro-ondes.**

Enfin dernier point mais pas des moindres, les agents des bâtiments Moulin, Satie, de la trésorerie Municipale de Bobigny et du SIE de Noisy perdront le bénéfice de l'avancement accéléré en ancienneté de deux mois par année pour travail dans un Quartier Prioritaire de la Ville (dispositif QPV).

NOUS SOUMETTONS AUX AGENTS TOUTES CES INFORMATIONS : NOUS AVONS BESOIN DE DISCUTER COLLECTIVEMENT DE CE QUE NOUS VOULONS FAIRE !

**NOUS BATTONS-NOUS POUR PRÉSERVER NOS LOCAUX EXISTANTS ?
ACCEPTONS-NOUS DE DÉMÉNAGER DANS CES CONDITIONS ?**

NOUS TIENDRONS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DANS TOUS LES SERVICES CONCERNÉS AFIN DE MENER LE DÉBAT ENSEMBLE ET DE DÉCIDER COLLECTIVEMENT DE NOTRE ACTION.